DEPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT D'ALBI COMMUNE D'ALBI

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

SLOW

ID: 081-218100048-20220321-22_040-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2022

URBANISME

40 / 22_040 - Petit chemin des Broucounies – acquisition d'une bande de terrain aux consorts Demazure

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés:

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s):

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

URBANISME

Envoyé en préfecture le 23/03/2022 Recu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

ID: 081-218100048-20220321-22_040-DE

40 / 22_040 - Petit chemin des Broucounies – acquisition d'un Demazure

référence(s):

Commission environnement du 9 mars 2022

Service pilote: Action foncière et autorisations d'urbanisme

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s): Bruno LAILHEUGUE

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Dans le cadre des aménagements de voirie Petit chemin des Broucouniès, le Conseil municipal a approuvé par délibération du 10 février 2020 l'acquisition par la commune d'Albi d'une bande de terrain appartenant à monsieur Robert Demazure, située au 41 Petit chemin des Broucouniès.

Cette bande de terrain était cadastrée section ET n°590 et 592 (issues de la division des parcelles ET n°99 et 343) pour une superficie respective de 34 m² et 3 m².

Or, monsieur Robert Demazure est décédé avant que l'acte authentique d'acquisition par la Ville n'ait été signé. Les héritiers de monsieur Demazure, souhaitant diviser sa propriété, ont demandé à la ville d'Albi la possibilité de faire cette division, en portant de nouveaux numéros sur la bande de terrain devant être rétrocédée à la commune. Cette nouvelle division a été effectuée par un géomètre-expert à leur frais.

La bande de terrain devant être acquise par la ville d'Albi est désormais cadastrée, section ET n°632 et 640 pour une contenance respective de 38 m² et 3 m².

Les conditions de cette acquisition sont inchangées, à savoir un prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²), les frais notariés étant à la charge de la commune d'Albi.

Il est précisé que cette bande de terrain sera classée dans le domaine public communal.

Il est proposé d'acquérir ces parcelles aux conditions ci-dessus et d'autoriser madame le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 10 février 2020,

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral,

Vu l'extrait du PLUi,

Vu le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Envoyé en préfecture le 23/03/2022 Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

ID: 081-218100048-20220321-22_040-DE

APPROUVE

l'acquisition aux consorts Demazure ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, d'une bande de terrain située 41 Petit chemin des Broucouniès, cadastrée section ET n°632 et 640 pour une contenance respective de 38 m² et 3 m², au prix de dix euros le mètre carré (10 €/m²).

DÉCIDE QUE

les parcelles acquises seront classées dans le domaine public communal.

AUTORISE

madame le Maire a accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer l'acte authentique.

DIT QUE

les frais notariés seront supportés par la commune.

PRÉCISE QUE

les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21 fonction 824 article 2112.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme Pour le Maire, Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.